

## Règlement pour le restaurant scolaire

### Article 1 Objectif

Le présent règlement a pour but de définir les conditions d'utilisation du Crock'n'Rolle, restaurant scolaire sur le site du Martinet à Rolle. Ce lieu convivial est destiné à accueillir les jeunes qui fréquentent le collège du Martinet dès la 7<sup>e</sup> Harmos. Il est aussi à disposition des enseignants de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Rolle, des collaborateurs administratifs, des membres du Comité de Direction de l'Association Enfance & Jeunesse, des collaborateurs du Service de la Bibliothèque scolaire et intercommunale de Rolle et environs, des collaborateurs du centre socioculturel Sésame, ainsi que des collaborateurs du service de conciergerie du site du Martinet. L'administration et la gestion de ces lieux sont assumées par Enfance & Jeunesse.

### Article 2 Conditions d'admission

<sup>1</sup> Le restaurant scolaire est accessible à tous les élèves de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Rolle accomplissant leur scolarité au collège du Martinet à Rolle, de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> Harmos.

<sup>2</sup> Les élèves et leurs représentants légaux s'engagent à respecter le présent règlement dans un esprit de collaboration.

### Article 3 Horaire journalier, vacances scolaires

<sup>1</sup> Le restaurant scolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 14h.

<sup>2</sup> Le service de midi à lieu de 11h45 à 13h45.

<sup>3</sup> Le restaurant est fermé les mercredis, durant les jours fériés, les congés scolaires ainsi que toute fermeture exceptionnelle décidée par l'établissement scolaire.

### Article 4 Responsabilité

Les élèves sont libres d'entrer et de sortir du restaurant scolaire dans les horaires d'ouverture. Ils restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux durant ce temps. Cependant, deux intervenant-e-s de l'Association sont présent-e-s durant la pause de midi pour veiller au bon déroulement du repas dans un environnement serein et sécurisant.

### Article 5 Assurance RC

Enfance & Jeunesse recommande également aux représentants légaux de souscrire une assurance en responsabilité civile (RC) afin de couvrir tout dommage éventuel.

### Article 6 Objets personnels

Les élèves sont responsables de leurs affaires personnelles. Enfance et Jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation.

### Article 7 Vol, dommages

Tout dommage causé intentionnellement ou par négligence aux biens du restaurant scolaire pourra être facturé aux représentants légaux. En cas de vol ou d'acte répréhensible, une procédure disciplinaire ou légale pourra être engagée.

### Article 8 Comportement attendu

Afin de garantir une ambiance agréable et respectueuse pour toutes et tous, les utilisateurs du restaurant scolaire s'engagent à:

- Respecter les autres élèves, le personnel et les installations ;
- Débarrasser leur plateau et trier les déchets selon les consignes affichées ;
- Suivre les directives données par le personnel ;
- Utiliser le matériel mis à disposition avec soin (vaisselle, mobilier, etc.) ;
- Ne pas utiliser de ballons, balles ou autres objets similaires à l'intérieur ;
- Ne pas entrer avec des équipements à roulettes (trottinette, rollers, etc.) ;

### Article 9 Menus et tarif

Chaque midi, des menus sains, équilibrés et variés sont proposés :

- Menu Équilibre
- Menu Booster
- Menu végétarien alternatif

Tarifs :

- CHF 10.- par repas pour les élèves
- CHF 15.- pour les adultes
- Le vendredi, un menu spécial est proposé au prix de CHF 12.-

Les tarifs peuvent être adaptés annuellement par Enfance & Jeunesse en fonction des coûts réels et de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

### Article 10 Réservation et paiement

Les repas doivent être réservés 72 heures à l'avance via la plateforme [crocknrolle.eldora.ch](https://crocknrolle.eldora.ch). Un QR code personnel permet de valider le paiement sur place – aucun autre mode de paiement n'est accepté. Le compte doit être approvisionné à l'avance pour garantir la réservation.

Une offre de sandwiches est également disponible sans réservation, et les élèves peuvent venir avec leur propre repas, qu'ils peuvent réchauffer sur place.

### Article 11 Clôture de compte et exclusion

Le compte peut être clôturé à tout moment via la plateforme en ligne. EnJeu se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un élève qui ne respecte pas le règlement, notamment les règles de comportement de l'article 8.

**Enfance & Jeunesse**



**Sylvie Mery**  
Présidente



**Isabelle Houmard**  
Directrice Générale

Fait à Rolle, le 3 juin 2025